

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, HAREN, BARBIER, PEUVOT, GALLAND, BEAUGER, BOONE.

Monsieur LE LAGADEC donne pouvoir à Monsieur GALLAND.
Monsieur HOLLINGUE donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert.

Absents : Mrs VAN GOETHEM Eric, FERNANDES, GRISON, DECAUX, Mme DEBUIRE.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier n'appelle aucune observation.

DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE RESTITUTION DE LA COMPETENCE SDISS AUX COMMUNES POUR UNE DUREE DE DEUX ANS

Monsieur le Maire expose que la CCALN propose de remettre à charge des communes la cotisation SDISS . De ce fait un transfert de compétence doit être voté. Lors de la réunion de la CCALN du 29 avril 2021, un vote a été prononcé pour ce transfert de compétence. Après en avoir délibéré, il y a eu 40 voix pour et 24 contre. En conséquence la délibération a été approuvée à la majorité.

Cependant toutes les communes doivent interroger leur conseil municipal pour entériner cette délibération. Un débat s'instaure autour de ce transfert de compétence qui engendrerait un coût supplémentaire d'environ 12 000 euros pour la commune de Jumel. Le conseil municipal est amené à délibérer pour ou contre ce transfert de compétence qui mettrait en difficulté le budget de la commune.

Monsieur le Maire procède au vote : POUR : 0
 CONTRE : 9

 ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

DELIBERATION TARIF A.L.S.H JUILLET 2021 A LA JOURNEE

Monsieur Le Maire relate que les tarifs de l'A.L.S.H. ont été établis à la semaine. Néanmoins, certains parents, suite au calendrier scolaire ne mettent leurs enfants au centre que quelques journées dans le mois, il y a lieu de fixer des tarifs à la journée.

Les tarifs suivants sont proposés :

POUR LES HABITANTS DE JUMEL

TARIF A	6,50 EUROS LA JOURNEE
TARIF B	7,50 EUROS LA JOURNEE
TARIF C	8,50 EUROS LA JOURNEE

POUR LES EXTERIEURS

TARIF A	8,50 EUROS LA JOURNEE
TARIF B	9,50 EUROS LA JOURNEE
TARIF C	10,50 EUROS LA JOURNEE

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ORDINATEUR PHOTOCOPIEUR DIRECTION ECOLE

Monsieur HOLLINGUE demande à ce que l'ordinateur de l'école, financé par la mairie et actuellement en possession de Madame BRIOIS soit restitué rapidement à la commune. Monsieur le Maire propose d'attendre son retour en septembre, et si ce n'est pas le cas un courrier lui sera envoyé pour lui demander le retour de cette ordinateur portable au sein de l'école.

Monsieur HOLLINGUE demande également que le photocopieur qui est actuellement dans la classe de Madame BRIOIS soit déplacée dans un lieu conjoint à l'école et au périscolaire. Après discussion, le conseil propose l'installation de ce photocopieur dès maintenant dans un lieu plus approprié, à savoir à côté du bureau de la directrice.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire explique qu'au vu du budget de cette année et des nouvelles dépenses qui sont annoncées, il serait préférable de reporter les investissements 2021 à l'année prochaine. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

NOMINATION REGISSEUR SUPPLEANT

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Moreuil demande à ce qu'un régisseur suppléant soit nommé en cas d'absence ou de maladie de Madame VASSEUR. Après discussion, Madame HAREN Nathalie accepte le poste de régisseur suppléant.

CONDITIONS DE TRANSFERT VERS UNE AUTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à l'interrogation de Monsieur GALLAND, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a procédé le 22 juin dernier à une demande de rendez-vous auprès du directeur de la CC20. Monsieur GALLAND est mandaté pour la prise de rendez-vous.

CHEMIN DU BIAIS

Monsieur le Maire précise que la réfection de ce chemin aura lieu après les moissons et que d'autre part un panneau d'interdiction de circulation aux motos et aux quads sera installé.

ENTRETIEN TROTTOIRS

Monsieur PEUVOT précise que l'employé municipal est missionné pour l'entretien des caniveaux mais que le désherbage des trottoirs reste à la charge des riverains. Un rappel de ce devoir sera inséré dans notre prochain journal communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée